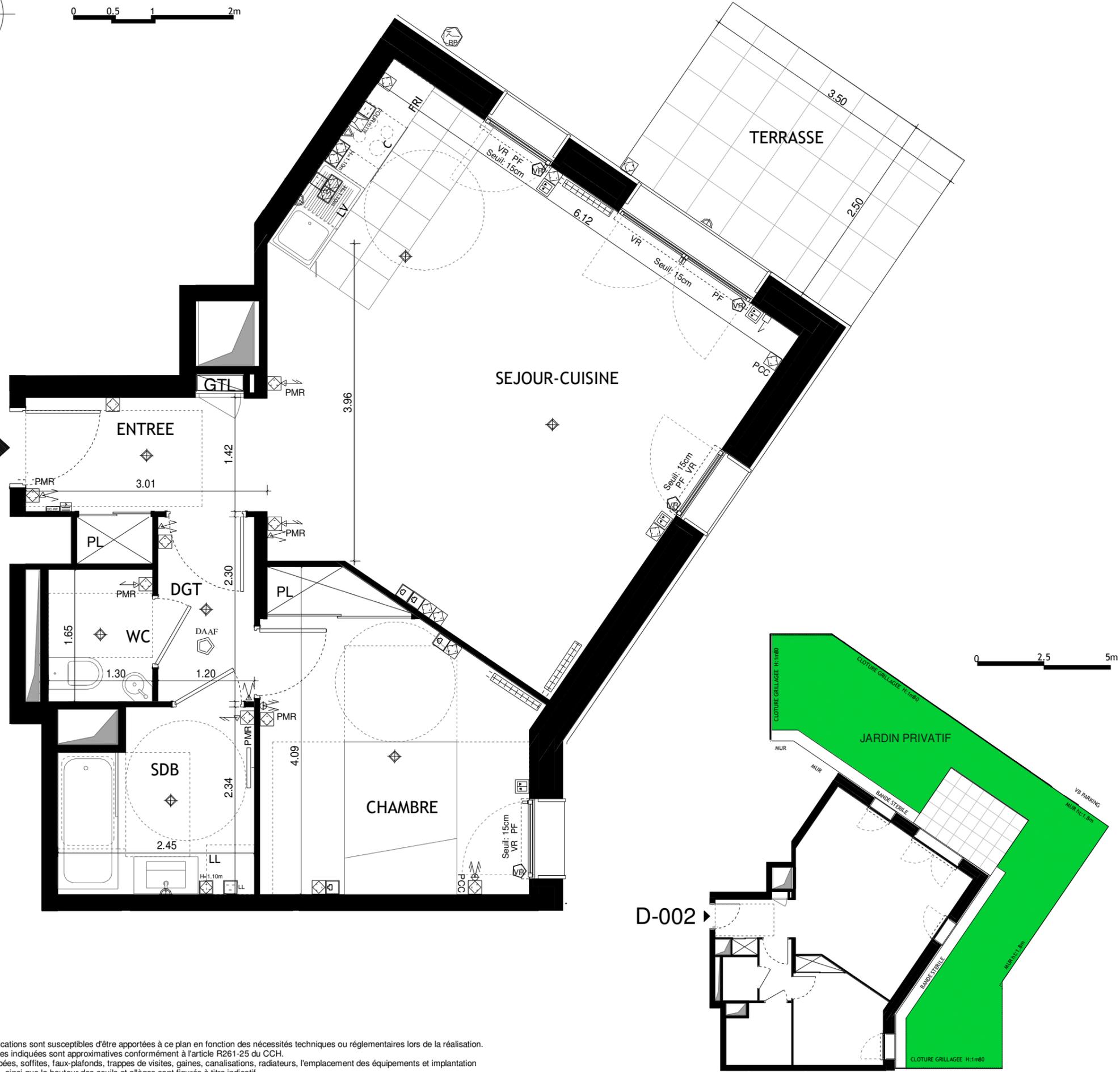


D002
Appartement 2 pièces - RDC

D-002



ENTREE	4.18 m ²
SEJOUR-CUISINE	31.66 m ²
CHAMBRE	11.89 m ²
SDB	5.25 m ²
WC	2.14 m ²
DGT	3.35 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 58.47 m²

TERRASSE	8.75 m ²
JARDIN PRIVATIF	69.08 m ²

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 77.83 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commandable) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,50m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10/16A-T "haute" à 1,80m du sol dédiée hotte
	Commande locale volet éclairage		Prise de courant 2P 10/16A-T 2 fils
	Point d'éclairage avec douille DCI (plafonnier)		Prise de courant 2P 30A-T dotée plaque de surson
	Point d'éclairage avec douille DCI (applique)		Prise de courant spécialisée ligne directe L.V. LL. FOURN
	Commande locale volet éclairage		Prise de communication RAS
	Gaîne Technique Logement		Skéche services
	Vidéophone		Radiateur
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Robinet de puisage
	Commande centralisée éclairage/volets ou/ouverts électriques		

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
 Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
 La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE:

NOTA:
 -Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 -Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
 -Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 -La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 -Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

